

# Grenelle de l'Environnement

## Réunion interrégionale du 12 octobre à Perpignan

Les élus, acteurs économiques, sociaux et associatifs se sont rassemblés en vue de poursuivre le débat démocratique dans le cadre d'une des 17 rencontres de consultation interrégionale.

Les experts réunis en six ateliers ont étudié, commenté et rapporté au contexte local chacune des propositions des groupes de travail nationaux. Ces travaux ont été présentés et débattus lors d'une séance plénière ouverte à tous les citoyens.

Après les discours d'ouverture de Jean-Paul ALDUY, Maire-sénateur de Perpignan, de Hugues Bousiges, Préfet des Pyrénées Orientales, de Cyrille SCHOTT, Préfet du Languedoc-Roussillon, et de Christian BOURQUIN, Président du Conseil Général, un film de présentation du Grenelle de l'environnement a été projeté. Puis Georges FRÊCHE, Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, a exposé le travail mené au niveau régional dans le cadre du débat national et a énuméré les 21 attentes de la Région dans le domaine de l'environnement.

Cette séance plénière, animée par Jacques RAMON, a permis l'expression de tous les acteurs représentant la société civile, des citoyens aux élus, représentants d'associations, de fédérations d'entreprises, experts du secteur privé ou public...

Il convient de préciser que les lignes qui vont suivre sont une synthèse non-exhaustive des trois heures de débat de la réunion, les restitutions des ateliers étant elles-mêmes une synthèse des propos ayant été échangés dans le cadre de sept groupes de travail qui ont réuni le matin même plus de 600 personnes qualifiées de la région.

### **I. Premier atelier : « lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie »**

Monsieur RIGUIDEL, Délégué régional de l'ADEME Languedoc-Roussillon, indique que les experts réunis dans cet atelier approuvent les propositions nationales.

#### **1. Avis sur les propositions nationales**

Les experts ont formulé 63 propositions qui s'articulent en trois axes : société sobre en énergie et production d'énergie renouvelable, transport, et villes et territoires durables. Sur ces trois thèmes, les propositions nationales ont été approuvées mais un certain nombre d'inexactitudes et de manques ont été relevés.

#### **2. Propositions complémentaires**

Les experts proposent de fixer des objectifs régionaux ambitieux en matière d'énergie renouvelable, de lancer rapidement des chantiers expérimentaux dans le bâtiment, de lever les freins réglementaires à l'utilisation des énergies renouvelables, de renforcer la cohérence entre les objectifs et les moyens financiers alloués au transport, de fiabiliser la qualité de service du fret ferroviaire, de promouvoir les modes de transport doux, de repenser le plan fret national, de redistribuer l'écotaxe pour récompenser les comportements vertueux, de hiérarchiser les propositions en tenant compte des spécificités territoriales, de mettre en place un code de la rue, de mieux appliquer les lois existantes avant d'en créer de nouvelles, de mettre en place rapidement un plan climat régional, d'intégrer une approche environnementale dans la

planification, d'avoir approche territoriale cohérente entre le SCOT et le PLU, de mettre en place un programme d'indépendance énergétique pour les collectivités, et de développer une politique ambitieuse en matière d'éco-quartiers.

## **II. Deuxième atelier : « préserver la biodiversité et les ressources naturelles »**

Monsieur DELAY, Président du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive et Directeur de recherche au CNRS (Montpellier), explique que la biodiversité occupe une position centrale dans les grands enjeux environnementaux. Les experts valident les orientations nationales tout en insistant sur les spécificités écologiques méditerranéennes reconnus au niveau mondial (*hot spot*). Lors de l'atelier, environ 40 propositions ciblées ont été présentées.

### **1. Les milieux aquatiques et la mer**

Une vingtaine de propositions portaient sur l'eau, en tant que ressource, milieu de vie et vecteur du continent vers l'océan. Les effets des microcentrales hydrauliques sur l'environnement ont été longuement discutés. Concernant les milieux aquatiques, il a été proposé d'une part d'organiser une table ronde sur la gestion de la pêche au thon – voire de la pêche en général –, et d'autre part de mieux coordonner les services de contrôle et de police.

### **2. L'agriculture et la forêt**

Il a été demandé que des mesures soient prises pour que les agriculteurs puissent continuer à exercer leur activité, en particulier dans les régions montagneuses. Pour augmenter la part de l'agriculture biologique, des terrains devront être alloués aux agriculteurs. La question de l'éco-certification des forêts devra être discutée au niveau de l'OMC afin d'obtenir une dérogation particulière. Il a été suggéré que les collectivités soient mieux associées à la mise en place de mesures de protection de l'environnement, comme la trame verte et bleue qui a été proposée au niveau national.

L'éducation à l'environnement ne devrait pas se limiter au cadre scolaire, mais être poursuivie, pour le public adulte, à travers des actions de communication. La création d'observatoires a été suggérée pour développer les connaissances et optimiser la prise de décision dans le cadre de politiques publiques.

Madame BLANDIN constate que le désastre à venir dans le domaine de la biodiversité est trop peu connu. Elle regrette que la recherche française se soit concentrée sur la génétique et les nanotechnologies, délaissant les sciences de la biodiversité. Au niveau national, le groupe a voté à l'unanimité la réduction drastique des pesticides. Une police de l'environnement indépendante devrait bénéficier de plus de moyens. A l'issue d'un audit de l'existant, une agence de la nature devrait être créée. Au niveau européen, la France devrait « pousser » les indicateurs de biodiversité et les réseaux de chercheurs. Une clause d'exception pour le droit de diversité biologique sera proposée à l'OMC.

## **III. Débat avec la salle**

Monsieur BORG, professionnel de la randonnée, de la spéléologie et du canoé-kayak, explique que son combat contre le coûteux forage des Cent-Fonts lui a coûté son emploi.

D'une manière générale il regrette que la décentralisation des pouvoirs aux collectivités ait conduit à une diabolisation des citoyens qui souhaitent faire entendre leur voix lors de la mise en place de politiques publiques.

Un intervenant, agriculteur biologique, demande un moratoire sur les OGM, car « *les champs ne sont pas des paillasses de laboratoire* ».

Monsieur LEGAY, Association Vélo en Tête à Montpellier, regrette que les débats de l'atelier 1 aient longuement porté sur l'efficacité énergétique, sans aborder deux pistes importantes : le report modal et la baisse de la demande de transport.

Monsieur GIMILIO, Président de l'Observatoire des Déchets de l'Agglomération de Montpellier, regrette qu'aucun intergroupe sur les déchets ne se soit réuni à Perpignan. Il suggère que les déchets ne soient plus incinérés, mais triés et valorisés. Il précise que dans une commune du Roussillon [Villeneuve-de-la-Roha, Mme Jacqueline IRLES, sénateur-maire intervenant dans l'atelier 6], la production annuelle de déchets par habitant a été réduite à 120 kg, contre 450 kg de moyenne au niveau national.

Le Professeur GUERAR, Institut National Polytechnique de Toulouse et membre du Haut Comité National de l'Environnement entre 1975 et 1980, constate que les problèmes abordés lors du Grenelle sont sensiblement identiques à ceux qui ont été discutés 30 ans plus tôt. Il souhaite qu'un bilan carbone et énergétique soit réalisé pour toute opération industrielle, agricole ou autre.

Madame PONS, Association Sortir du nucléaire 66, suggère que « *les collectivités territoriales donnent l'exemple dans les bâtiments en construction ou à construire* ». Par ailleurs elle demande que le coût énergétique et humain de l'extraction de l'uranium soit intégré dans le prix de l'électricité d'origine nucléaire. Pour sortir du nucléaire, elle insiste sur l'importance des économies d'énergie et de la lutte contre les gaspillages.

Sur Internet, Bernard de Trouillas déclare « *[mettre] beaucoup d'espoir dans le Grenelle de l'environnement, qui donnera un tournant décisif à toutes nos aspirations pour une vie sur Terre meilleure.* »

Un internaute propose de modifier la loi favorisant l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments.

Un internaute appelle au développement de nouveaux carburants et s'interroge sur la pertinence de l'éco-pastille.

Un internaute s'interroge sur l'intérêt et le coût de rénovation de 30 000 logements.

Un internaute regrette que les questions liées aux risques naturels et à l'eau en tant que ressource naturelle n'aient pas été abordées.

#### **IV. Troisième atelier : « Instaurer un environnement respectueux de la santé »**

##### **1. Avis sur les propositions nationales**

Le Professeur DORES, chercheur à l'INSERM, explique que le groupe a approuvé les propositions nationales faisant l'objet d'un consensus ; en revanche il a été divisé sur les propositions nationales n'ayant pas fait l'objet d'un consensus. Cette division est liée à l'interprétation des études scientifiques ou à l'interprétation des processus décisionnels qui en découlent. Par ailleurs le groupe a regretté de ne pas pouvoir discuter d'une part des effets sur la santé des radiations électromagnétiques et d'autre part des questions de sécurité sanitaire, notamment liées à la qualité nutritionnelle.

Le groupe a insisté sur la nécessité de définir précisément les divers niveaux de responsabilité dans la filière de production/fabrication d'un produit, sur le développement des études toxicologiques indépendantes en amont, sur le développement du feroutage – en particulier pour les matières à haut risque – et sur la mise en oeuvre d'une synergie d'action et d'expertise entre les experts de l'environnement et de la santé.

##### **2. Propositions complémentaires**

Il faut aider les PME à développer des innovations permettant de substituer des produits dangereux. L'analyse des méthodes sur les sites et sols pollués est nécessaire, notamment afin de prendre des décisions adaptées. Concernant les mesures préventives, les maires et les pépiniéristes devraient limiter la plantation d'arbres d'espèce allergisante, comme les cyprès.

Une société traitant des déchets agricoles devrait être autorisée à traiter tous les types de déchets agricoles. Il est nécessaire de créer une agence de protection de l'environnement –s'inspirant de l'*Environmental Protection Agency* (EPA) américaine – incluant les domaines de la santé et de l'environnement. Il faudrait inciter les jeunes à se former aux métiers de l'environnement, notamment ceux concernant l'évaluation de la pollution en milieux fermés, et ce afin d'aider les architectes à construire des appartements adéquats. Il a été demandé de donner plus de poids à la société civile dans la composition des Coders. Enfin il est apparu nécessaire de développer la diffusion des connaissances et d'encourager la conduite de recherches multidisciplinaires tournées vers les processus décisionnels.

## **V. Quatrième atelier : « adopter des modes de production et de consommation durables »**

Monsieur SALES, Président de Viniflor, prévient que le groupe parisien n'a pas traité le second volet de l'atelier ; ce manque est, selon lui, problématique puisque les deux thématiques de l'atelier sont indissociables. Les experts ont validé les propositions nationales, non sans apporter quelques critiques. Les producteurs revendiquent le fait que leurs savoir-faire sont au service de la population. « *Notre agriculture est notre alimentation* ». Le panier de la ménagère, représentant 14,5 % du budget des ménages, est composé de 10 % de fruits et légumes – la cherté de ces produits, tant décriée par les médias, doit donc être relativisée.

Sensibiliser, former et éduquer les consommateurs, les citoyens et les agriculteurs sont apparus essentiels pour leur permettre de reconnaître la qualité environnementale des produits.

Il est en outre nécessaire de modifier les modes de consommation, d'appuyer le développement des circuits courts, de ne pas sur-emballer les produits, de mieux valoriser la filière bois d'énergie et de construction, de lier mode de production et aménagement du territoire, de relocaliser les territoires, de ne pas omettre le volet social et économique dans les mesures préconisées, de mieux informer les agriculteurs et les jardiniers amateurs sur les modalités d'utilisation des phytosanitaires, de vérifier que ceux-ci soient commercialisés dans le cadre d'une réglementation précise, d'encourager la R&D pour améliorer les cahiers des charges existants, de développer la recherche variétale, d'accentuer les transferts de connaissances entre la recherche privée et publique, de gérer durablement les ressources, de développer les ressources, de protéger et gérer les ressources en eau, de sauvegarder le foncier agricole, de réserver les meilleures terres aux agriculteurs, de tenir compte des spécificités méditerranéennes et pyrénéennes, de mettre en oeuvre un plan de développement de l'agriculture méditerranéenne et pyrénéenne durable par la valorisation des spécificités territoriales et culturelles, d'harmoniser au niveau européen les règles pour réduire les distorsions, de tenir compte des mesures environnementales pour infléchir la PAC, et de mieux connaître la fonction de l'agriculture dans la préservation de la biodiversité.

Enfin le groupe demande que les efforts demandés aux uns et aux autres soient équitables, proportionnés et soutenables. La production, la distribution et la consommation constituent un triptyque ; pour parvenir à faire évoluer cet ensemble, il convient d'agir sur son premier élément.

## **VI. Cinquième atelier : « Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi »**

### **1. Avis sur les propositions nationales**

Monsieur ALDUY, Maire-sénateur de Perpignan, explique que les experts ont appelé au renforcement des propositions suivantes présentées au niveau national : renforcer les moyens alloués par l'Etat pour assurer

les polices de l'environnement et ainsi faire respecter les lois existantes ; mettre en oeuvre des plates-formes à toutes les échelles territoriales afin d'associer la société civile en matière d'information, d'expertise et d'évaluation ; définir et déployer des indicateurs environnementaux simples permettant de repérer les états de crise et l'évolution du développement durable (ex : imposer des agendas 21 pour tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ; définir des plans climat énergie à toutes les échelles territoriales) ; développer une culture du développement durable, notamment grâce à des formations adaptées ; favoriser l'accès à l'information, notamment dès l'amont des projets.

## 2. Propositions complémentaires

Le groupe de travail a formulé les propositions suivantes : instaurer des éco-labels pour les entreprises oeuvrant dans le tourisme ; mettre en place des Tickets Environnement, que les employeurs donneraient à leurs employés pour consommer de façon responsable ; accorder un droit à l'expérimentation sous le contrôle d'une autorité nationale et sur la base d'un cahier des charges précis ; instaurer une journée d'appel à la sensibilisation au développement durable.

## VII. Débat avec la salle

Un internaute propose de constituer des forums citoyens de proximité.

Un internaute demande qu'une évaluation *a posteriori* des projets soit réalisée.

Un internaute suggère que les produits mis sur le marché fassent l'objet d'une évaluation objective, celle-ci incluant notamment un volet « santé des consommateurs ».

Un internaute s'interroge sur les dangers liés aux champs électromagnétiques.

Madame ARDITI estime que l'avantage des OGM est nul pour les consommateurs. Les risques de ces derniers n'étant pas nuls, elle suggère que les productions d'OGM soient uniquement étudiées sous serres et dans les laboratoires. Par ailleurs elle propose qu'une « EPA » française soit constituée pour rassembler dans un même organisme 2 500 chercheurs français qui pourront travailler de manière totalement transversale sur des problématiques d'ensemble.

Monsieur PLAN, Président de la Fédération départementale du bâtiment, propose de repeupler les centres-villes et de favoriser le développement des magasins de proximité. En outre il estime que l'habitat individuel construit sur une parcelle de 1 500 m<sup>2</sup> dotée d'une piscine est un modèle inadapté à un développement durable ; il propose donc un retour à l'habitation collective de taille réduite. Par ailleurs il souhaite que des mesures soient prises pour « regagner la campagne ». En tant que porte-parole du collectif « Non à la THT », il estime que les lignes de 400 000 volts encouragent les gaspillages énergétiques. Concernant la gouvernance, il demande que le Grenelle débouche sur « *la constitution de groupes citoyens qui prennent en main leur avenir (...), puissent influencer sur la vie qu'ils veulent vivre (...) et conseillent leurs élus* », considérant que ces derniers subissent trop souvent l'influence des lobbys économiques.

Monsieur SARAZIN, Vice-président de l'APPEL (Association pour la Protection de l'Environnement Lunellois) et membre du Collectif Inter-associatif de l'Hérault des Déchets, demande que les lois relatives à l'environnement et à la santé publique soient bel et bien respectées par les **décideurs publics avant d'en promulguer de nouvelles. Il regrette par ailleurs le fonctionnement peu démocratique des Commissions Locales d'Informations et de Surveillance (CLIS) qui jouent en réalité un simple rôle de chambre d'enregistrement.**

Un intervenant suggère que chaque atelier chiffre ses propositions avant le 27 octobre. Il propose en outre une augmentation sensible des fonds alloués au Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Si le Gouvernement ne retient qu'une vingtaine de mesures sur les quelque 700 mesures formulées dans le cadre

du Grenelle de l'environnement, il doute que ce grand débat national permette d'amorcer une véritable révolution écologique.

Monsieur ASTUGUE, habitant des Pyrénées Orientales, appelle à un développement des emplois dans les métiers de l'environnement.

Madame AUSLANDE, habitante de Perpignan, regrette que l'omniprésence de la voiture ne soit pas vraiment remise en cause.

Madame CASULATI, habitante des Hautes Pyrénées, craint que certains projets environnementaux finissent par servir des objectifs financiers. En matière de transport, elle souligne l'importance du report modal de la route vers le rail.

Madame RENO, créatrice du plus grand bateau solaire du monde, annonce que son oeuvre sera vendue aux enchères le 22 octobre, car son entreprise vient de tomber en liquidation judiciaire.

Monsieur MAYE, membre de Frene 66 et de la Fédération Nationale de protection de la nature, invite les associations à maintenir leur pression et leur vigilance sur les décisions à venir qui seront prises par les collectivités en dehors du Grenelle.

Monsieur BREGARD, consultant énergétique et membre d'une association locale défendant des projets de développement urbanistique respectueux de l'environnement, propose que dans le cadre des enquêtes publiques, tout projet soit arrêté si une variante moins consommatrice d'énergie est proposée.

Monsieur DUPONT, Président de l'association Anti-THT du Couserans, propose d'encourager l'installation d'éoliennes individuelles et de panneaux solaires sur les bâtiments industriels, et de permettre à chaque Etat-membre de l'Union européenne d'être indépendant énergétiquement.

Madame CAMPOU, Fédération régionale Uminate, souligne l'importance de la cohérence et de la transversalité en matière d'environnement, notamment en croisant les problèmes de santé et de gaz à effet de serre. Par ailleurs elle constate que les représentants de l'Etat et les élus tiennent insuffisamment compte des connaissances environnementales et sanitaires lors des arbitrages. D'une manière générale elle conteste le lancement systématique d'études sur les problématiques environnementales et sanitaires, dans la mesure où les connaissances et travaux disponibles sur ces sujets sont nombreux en France ou à l'étranger.

Monsieur CANTIER, Président de la Coordination « environnement traitement des déchets du Roussillon », regrette qu'un intergroupe sur les déchets ne se soit pas réuni localement. La réduction de déchets à la source est fondamentale. Le tri des déchets devrait faire l'objet d'une législation spécifique, comportant un calendrier et des pourcentages de tri obligatoires. En outre un moratoire sur les incinérateurs devrait être promulgué.

Monsieur ALI demande comment l'Etat entend indemniser les personnes qui ont souffert des inondations de 2000 et sont encore en procès avec leur assurance. D'une manière générale il s'interroge sur le financement possible de l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui tendent à se multiplier.

Monsieur LEGOUFRE, artisan et porteur d'un projet d'éco-parc, suggère qu'un éco-label soit créé pour certifier les lieux agricoles organisant des actions de formation et mettant en valeur la biodiversité animale et végétale. Il propose en outre de favoriser l'émergence d'éco-parcs qui permettraient de constituer une zone d'activité concertée et de regrouper sur un même lieu des acteurs ayant la volonté de valoriser l'environnement et la biodiversité.

Madame CHAMBON, Secrétaire nationale de France Nature Environnement, annonce que le Comité Balladur a proposé d'infléchir le principe de précaution. Par ailleurs elle regrette qu'aucun représentant d'association n'ait été présent à la tribune. Elle appelle à la mise en place d'une politique d'emplois en faveur de l'environnement. Enfin elle prévient que les associations seront très présentes lors de l'après-Grenelle.

## **VIII. Sixième atelier : « Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi »**

Monsieur GOLLIER, Professeur d'économie à l'Université de Toulouse, indique que le groupe a débattu de quatre thématiques.

### **1. Gouvernance**

« *La révolution écologique est porteuse de valeur économique* ». Chacun s'accord désormais à penser que l'environnement est source de bien-être. L'évaluation des politiques économiques doit donc intégrer un volet environnemental ; il doit en être de même dans les appels d'offre.

Sur la question de savoir s'il fallait plutôt promouvoir les instruments incitatifs ou recourir à un système obligatoire, le groupe n'est pas parvenu à un consensus. En revanche, l'unanimité était claire quant à la nécessité d'évaluer les normes et de les faire évoluer pour favoriser les innovations. En outre il convient d'éviter les solutions franco-centrées, et de plutôt chercher à mettre en synergie les volontés françaises et européennes en faveur du développement durable.

### **2. Fiscalité**

Il ne faut pas augmenter les taxes, mais plutôt les « verdir » et éviter qu'elles n'introduisent des distorsions indésirables, notamment sur l'emploi. Par ailleurs il a été suggéré de subventionner les puits de carbone, en particulier dans l'agriculture.

### **3. Recherche et innovation**

La R&D est essentielle à la résolution des problèmes d'environnement. Ainsi de grands programmes nationaux de recherche doivent être mis en oeuvre dans ce domaine, et les crédits d'impôts pour la recherche doivent être augmentés. Les pôles de compétitivité devraient être utilisés pour labelliser des projets de recherche en faveur du développement durable. Ces mêmes pôles devraient en outre jouer un rôle de passerelle entre le monde de la recherche et le monde économique.

### **4. Information et éducation**

L'information du citoyen et du consommateur est essentielle pour que chacun puisse exercer sa responsabilité environnementale. A cet égard, il a été proposé que les emballages portent un certain nombre d'indications sur la qualité environnementale des produits.

Dans les métiers de l'environnement, le manque de formations et de formateurs est réel. Le monde économique et le monde de la formation doivent se concerter pour mettre sur pied des filières éducatives débouchant sur de vrais emplois dans ce domaine. Enfin il a été proposé d'inclure un volet transport dans le Diagnostic performance énergétique en habitation.

## **IX. Débat avec la salle**

Monsieur GERARD, Réseau Ecole et Nature, regrette que l'éducation n'ait pas fait l'objet d'un atelier intergroupe. Il propose que l'information, la sensibilisation et la formation soient déclarées d'intérêt général,

que toute politique publique inclut un volet éducatif et qu'un groupe de réflexion multi-parties soit constitué pour développer l'éducation à l'environnement.

Madame SCHOLTES, Association Pas de centrale thermique en Terre d'Argence, dénonce l'absurdité environnementale du projet de construction – initié par Poweo – d'une centrale thermique à gaz de 920 MWatts dans une zone agricole de qualité dans le Gard. En outre elle demande qu'un bilan national des besoins énergétiques soit réalisé.

Monsieur COMAROFF, consultant en gestion des risques et membre de EnviroBAT Méditerranée Languedoc-Roussillon, demande que la France adopte le référentiel utilisé par le GIEC. Il suggère en outre que la chaleur qui se dégage des centrales de production électrique ne soit plus perdue dans l'atmosphère, mais serve à alimenter des réseaux de chaleur.

Madame VIGNON, représentante de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement Languedoc-Roussillon Nature Environnement, s'étonne que les associations de protection de la nature ne bénéficient pas d'une réelle reconnaissance et de financements adéquats pour mener à bien leurs actions de sensibilisation, d'éducation et de veille environnementale. Par ailleurs elle propose d'adapter l'urbanisation à l'environnement, et non l'inverse.

Monsieur SABIN, Confédération paysanne, estime que les évaluations des pesticides avant leur mise sur le marché contiennent parfois des dissimulations, voire des mensonges. Pour preuve, la Cour de justice européenne vient d'interdire l'utilisation du paraquat, car il était à l'origine de dizaines de décès chaque année – malgré une évaluation initiale favorable. « *La fonction première d'un paysan est d'offrir à ses concitoyens une alimentation saine* » Ainsi il est « *inacceptable que les produits issus de l'agriculture conventionnelle contiennent des déjections de l'industrie chimique* ». Pour réduire l'usage des pesticides, il faut privilégier les modes de production agricole peu consommateurs de pesticides, comme l'agriculture biologique et l'agriculture intégrée – l'agriculture raisonnée ne constitue pas une réponse pertinente aux enjeux –, réorienter la PAC, relocaliser les productions et favoriser la consommation de produits de saison locaux.

Monsieur DI, responsable d'une usine de fabrication de semences conventionnelles, biologiques et OGM, estime que l'OGM est une technologie utile pour résoudre des problèmes techniques. Les semenciers proposent la création d'un Haut Conseil des biotechnologies qui apportera une expertise indépendante. En outre ils appellent au développement de la recherche en biotechnologie végétale, et à l'adoption d'une loi encadrant les biotechnologies. Pour faire face aux enjeux alimentaires de demain, tous les outils seront nécessaires. Les agriculteurs doivent pouvoir choisir leur mode de production.

Monsieur FILIBERT, membre de l'Union des comités de quartier de Nîmes Métropole, regrette que le pilier économique du développement durable prédomine dans les débats. En outre il déplore que la législation soit trop peu appliquée. Ainsi il suggère une remise à plat du système économique et de la société dans son ensemble.

Monsieur PICO, adhérent de Nature&Progrès, indique qu'une étude sur l'impact économique, social et environnemental de l'utilisation de produits biologiques dans les cantines du Conflent a été réalisée. Pour limiter le transport de produits agricoles, les villes doivent se doter de zones vertes périphériques. Les responsables politiques doivent prendre des mesures pour favoriser la consommation de produits biologiques en restauration collective, notamment en réorientant les primes de la PAC.

La conclusion de la journée est revenue à M. Jean-Paul ALDUY, sénateur-maire de Perpignan qui constate « la naissance d'un nouvel humanisme basé sur l'Ecologie. Il y aura un après-Grenelle » car le Président de la République en personne donné une lettre de mission : « vous en prenez pour 5 ans » !